

**SOCIÉTÉ**

DE

**PATRONAGE DES LIBÉRÉS**

ET DE

**l'Enfance en Danger Moral**

SIÈGEANT A LAVAL (MAYENNE)

---

**BULLETIN**

**DE LA 26<sup>E</sup> ANNÉE**

1919

---

---

LAVAL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

—  
1920



PRÉSIDENTS D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ

---

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LAVAL.  
M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.  
M. LE MAIRE DE LAVAL.  
M. D'ELVA, Sénateur de la Mayenne, Maire de Changé.

---

PRÉSIDENTS DEPUIS LA FONDATION

---

M. JULES-FRÉDÉRIC MAGDELAINE  
Colonel d'artillerie en retraite  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand  
1893 + 1901

---

M. JOSEPH-ÉMILÉ PANNEAU  
Ancien Magistrat  
Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand  
1901 + 1902

---

M. GAULTIER DE VAUCENAY  
Conseiller Général  
1902 + 1917

---

1893  
SOCIÉTÉ

DE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

ET DE

**l'Enfance en Danger Moral**

SIÈGEANT A LAVAL (MAYENNE)

---



BULLETIN

DE LA 26<sup>E</sup> ANNÉE

1919

---

LAVAL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

---

1920

# ADMINISTRATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Membres de droit

- M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, Vice-Président ;  
M. G. DENIS, ✱, Ⓜ I.P., Sénateur Président de la Chambre de Commerce ;  
M. le chanoine BARRIER, Ⓜ, Aumônier de la Maison d'arrêt ;  
M. le JUGE D'INSTRUCTION ;  
M. le SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

### Membres élus

- MM. BEAUDOUIN, à Laval ;  
TOUCHARD, Alfred, notaire honoraire, à Laval ;  
JOUANNE, Ⓜ, ancien secrétaire de la Mairie de Laval ;  
SINOIR, Emile, Ⓜ I. P., professeur au Lycée de Laval ;  
MOREAU, ✱, Ⓜ, à Laval ;  
BROCHARD, ancien avocat, à Laval ;  
A. BUCQUET, avocat, ancien bâtonnier, à Laval ;  
DERME, ancien notaire, à Laval ;  
BROU, Ⓜ, ancien pharmacien, à Laval ;  
BARBIER, à Laval.  
BOZÉE, avocat à Laval.

## BUREAU

- Président : M. A. BUCQUET, avocat, place de Hercé, 15, Laval ;  
Vice-présidents : M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ;  
M. BARBIER, place de Hercé, 33, Laval ;  
M. DERME, à Laval ;  
Trésorier : M. BEAUDOUIN, Alfred, rue de Nantes, 50, Laval ;  
Trésor.-adjoint : M. TOUCHARD, rue Creuse, Laval ;  
Secrétaires : M. SINOIR, Emile, Ⓜ I.P., rue du Britais, 20, Laval ;  
M. BROCHARD, avocat, rue de Beauvais, 102, Laval

## Délégués d'Arrondissements

### Mayenne

- M. H.-G. LELIÈVRE, avocat, au Grand-Logis, Mayenne

### Château-Gontier

N. .

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 2 Mars 1920

L'Assemblée générale des membres de la Société de patronage des Condamnés libérés et de l'Enfance en danger moral, siégeant à Laval, s'est tenue le 2 Mars 1920, au Palais de Justice, en la salle de délibération du Jury.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2, sous la présidence de M. A. Bucquet, avocat, président. M. Grimod s'était fait excuser.

M. le Président ouvre la séance en rappelant le rôle prépondérant qu'exerçait la patronage à l'égard des libérés au temps de l'activité de la prison et des rapports de M. Sinoir, rôle qui a fait place à celui du patronage de l'enfance.

La parole est donnée à M. Beaudouin, trésorier, dont le compte-rendu financier est lu et approuvé, puis à M. Brochard qui présente son rapport sur les opérations de la Société pendant l'année 1919.

## RAPPORT DU TRÉSORIER

Le compte présenté comprend les recettes et dépenses effectuées du 2 Mars 1919 au 2 Mars 1920 :

Les recettes ont été de . . . . .	2 875 52
Les dépenses se décomposent ainsi qu'il suit :	
Frais de placement . . . . .	331 50
Secours à St-Léonard . . . . .	100
Frais d'impression . . . . .	191 95
Solde de compte Brochard . . . . .	168 40
Divers (frais d'encaissement, transports) . . . . .	140 80
En caisse . . . . .	1.643 17
	<u>2 575 52</u>
Livret Caisse d'Épargne (valeur 1920). . . . .	<u>6.896 10</u>

## RAPPORT de M. BROCHARD

Monsieur le Président, Messieurs,

Les actes de la Société de patronage, pendant l'année 1919 ont trait, comme toujours, tant aux condamnés libérés qu'à l'enfance en danger moral.

La première catégorie de nos patronnés ne nous a guère donné de satisfaction. L'un d'eux s'est borné à nous présenter une demande d'argent qui a été repoussée en raison de l'emploi qu'il en voulait faire. Un autre condamné à 40 ans de réclusion sollicita un certi-

ficat de travail pour obtenir sa libération conditionnelle. Bien que nous ayons décidé que nous rejeterions en principe les demandes de ce genre, à défaut de connaissance possible du sujet, quand celui-ci se trouve hors de notre rayon, nous avons bien voulu cette fois, à cause de l'honorable intermédiaire employé auprès de nous par ledit condamné, intéresser à son sort l'œuvre de Saint-Léonard-de-Couzon.

Un troisième âgé de 39 ans, blessé de guerre, s'était vu refuser une porte de travail pour cause de casier judiciaire. L'impotence du bras droit le rendait du reste inapte. Cette circonstance nous toucha. Après avoir fait patienter son logeur moyennant une légère contribution, nous obtînmes, après bien des démarches, son admission à une œuvre de rééducation des mutilés dont la proposition lui avait d'ailleurs souri. Mais il refusa de s'y rendre, aimant mieux se charger de monnayer son impotence et de faire salarier l'autre bras.

Si vous le rencontrez sur la place de Laval et l'employez, ne lui faites pas de reproche, mais plaignez-le.

Un enfant de 14 ans, poursuivi pour vol mais à demi déchargé par une demi responsabilité, en raison d'antécédents héréditaires, fut confié par jugement au patronage de l'enfance. Il échappa ainsi à l'influence néfaste du deuxième mari de sa mère.

C'est également à un patronage que fut confié un mineur de 15 ans, prévenu du même délit. C'est à l'occasion de ce dernier que nous appliquâmes pour la première fois les dispositions du décret du 7 Mars 1918 et de la circulaire du garde des sceaux du 21 mai même année, concernant le transfert des patronnés.

Enfin une jeune fille mise en état d'arrestation pour avoir voyagé sans billet en état de vagabondage et avoir bénéficié d'une ordonnance de non-lieu en ce qui concerne le vagabondage, fut recueillie par nous à l'intérieur même de la prison, sur un signe charitable de M. le juge d'Instruction, et rapatriée aussitôt auprès de ses honorables parents. Mais pourquoi ceux-ci n'ont-ils jamais répondu à nos deux lettres ? Nous les prévenions de l'arrivée de leur fille à la gare de X... pour qu'ils eussent à l'y aller chercher. S'il y a des pauvres honteux aimant mieux souffrir en silence que de quêter un soulagement à leurs misères, y a-t-il donc aussi des parents honteux d'une odyssee de leur enfant au point de ne point vouloir se révéler à ceux qui ont voulu lui faire prendre fin. Ne sommes-nous pas du reste, par fonction, des confesseurs du mal moral, par conséquent incapables de révéler le nom de ses auteurs. Nous ne demandons pas l'expression de la reconnaissance ; nous exigeons seulement, et c'est bien le moins, au bout de nos démarches, un accusé de réception.

Notre contingent d'efforts dans la deuxième catégorie de patronnés se résumera en peu de mots.

En danger moral : oui, ils l'étaient certainement tous les quatre à des titres divers, issus d'origines si diverses aussi, mais ayant un trait de ressemblance : le besoin d'un patronage, c'est-à-dire d'un remplacement de parents devenus inaptes ou impuissants à la bonne éducation nécessaire.

Le premier, à l'âge de 9 ans passés, trouva un beau jour, au foyer maternel, un deuxième mari. Celui-ci imprégné sans cesse d'alcool ne peut supporter ce petit étranger qui ne produit pas encore, et la mère malgré sa douceur et ses bons exemples personnels, ne peut plus exercer d'influence. Elle regrette à présent son second mariage, mais l'intérêt de l'enfant commande de ne pas attendre une séparation. Du reste la justice a été saisie par des plaintes. Harcelé par le besoin de sortir d'un intérieur où celui qui commande est un grand étranger qui ne peut l'y admettre, il a cherché dehors, il a trouvé une clef sur le rebord d'une fenêtre, s'en est servi pour entrer chez une veuve, ménagère, à laquelle il a dérobé une petite somme ; il a dérobé aussi, chez un autre et un troisième, des provisions diverses. Bilan : deux plaintes. Il est urgent de prendre une décision. Nous avons eu la bonne fortune de trouver une place bien juste dans un orphelinat d'Ille-et-Vilaine ; elle a été retenue bien vite, il y est à présent loin de celui en l'absence duquel la mère eût pu peut-être mener à bien la mission qui lui incombait auprès de son enfant.

Notre Président informa le parquet de ce placement. Les plaintes n'auront pas de suite.

Un deuxième en bas âge, 7 ans, mais d'une précocité déplorable a plusieurs fois fait preuve d'immoralité en présence d'enfants des deux sexes ; il a, par ailleurs, jeté des cailloux sur un train de blessés américains, fut amené pour ce fait au Palais de Justice, puis relâché à cause de son jeune âge.

Le père naturel, travailleur, économe, ayant bonne conduite, n'a pas le temps de le surveiller en dehors des heures d'école. Quant à sa femme, belle-mère de l'enfant, elle travaille la majeure partie du temps en fabrique et a deux enfants de son sang à garder. Elle rechigne à la pensée de contribuer avec lui au placement familial que nous proposons, mais le père courageusement a promis une économie mensuelle à cet effet sur son salaire et il a tenu promesse.

Voici un troisième type d'enfant constitué en danger moral. Alexandre, âgé de 12 ans, est le fils d'une femme ayant été condamnée à six mois de prison avec la loi Bérenger, pour mauvais traitements à l'égard d'un fils âgé aujourd'hui de 17 ans, puis déchu

de ses droits de puissance paternelle à l'égard de celui-ci confié dès lors à l'Assistance publique. Celui qui lui reste pour occuper son veuvage n'échappera pas à la brutalité de la mère. On sait qu'elle ne le nourrit pas, qu'elle ne le vêt pas, qu'il souffre et pleure de cet état de choses. Aussi ne vous étonnez pas s'il se plaint en dehors de chez lui. Il recherche les Américains dont il reçoit l'argent et vagabonde. Il découche ainsi à plusieurs reprises, puis cherche lui-même du travail dans les fermes.

Il a soustrait trois francs à la bonne d'un cultivateur qui l'a renvoyé; s'est placé lui-même chez un autre, puis chez un troisième. On lui reproche de ne pas s'occuper de son travail, de passer des nuits dehors. La dernière fois il abandonna les vaches qu'il gardait, celles-ci en ont profité pour pâturer où il ne fallait pas : grand dommage ; il a même tué une oie : encore plus grand dommage, mais cette fois la justice est saisie ; on le recherche, on nous interroge à sa place. Notre manteau de patronage l'abritera-t-il suffisamment pour lui, épargner l'humiliation de comparaître devant ses juges ? Au contraire, cette humiliation serait-elle opportune et salutaire ? En tout cas nous tenons jusqu'à nouvel ordre, à n'en pas douter, un sujet essentiellement patronnable.

Un quatrième enfant, âgé de 12 ans, à la limite de la tolérance des parquets, nous fut présenté par un notaire d'un département voisin, nous demandant seulement un moyen d'éducation pour son protégé qu'il entendait placer lui-même.

Nous lui offrîmes un premier débouché, puis un deuxième, ni l'un ni l'autre n'ayant pu être utilisé, il nous déclara combien il était difficile parfois de faire du bien ; nous enregistrâmes l'aveu si bien mais plus cruellement justifié par notre propre expérience. Nous lui offrîmes alors un dernier moyen qui, cette fois, lui donna satisfaction.

Une brave mère de cinq enfants est venue pleurer chez nous, sur son fils de 14 ans qui ne veut pas travailler et dont le mari lui a dit : Ce sont tes enfants, occupe-t'en toi-même. « Que voulez-vous, lui avons-nous répondu ? prenez votre mari par la douceur pour qu'il partage au moins avec vous le fardeau de la garde, mais en vérité nous ne pouvons pas nous en occuper attendu qu'il n'est pas en danger moral, sans quoi trop de parents se déchargeraient sur notre œuvre de leurs enfants ». Vous voyez, Messieurs, que nous n'abusons pas des fonds qui sont confiés à notre trésorier.

Plusieurs de nos anciens sont venus à nous cette année (1919).

L'un d'eux, que nous avons placé chez un horticulteur de Nantes, un blessé de Verdun, ayant sollicité un poste à la C<sup>o</sup> des Chemins de fer d'Orléans, nous demanda d'appuyer sa demande. Quel titre favorable à l'attention du conseil d'administration de cette

Compagnie pourrions-nous bien avoir ? Ma foi, nous nous sommes risqués à recommander ce brave garçon ; mais je crois bien que son meilleur titre est celui de poilu de France, blessé de Verdun.

Un autre, âgé de 18 ans, nous témoigna son goût prononcé pour le jardinage. Nous le mîmes en rapport avec un horticulteur heureux de trouver de la main d'œuvre et en la direction morale duquel nous avons confiance. Hélas quelle déconvenue ! Il est résulté du jeu de l'offre et de la demande, que le prix du travail convient bien aux deux parties, mais que le patron ne peut fournir ni le logement ni la nourriture à son apprenti. Quelle lacune chez l'employeur comme dans notre œuvre ! Notre jeune homme a bien sa mère naturelle, mais celle-ci refuse de le loger et de le nourrir ; à lui, dit-elle, de se débrouiller. Les choses en étaient là au 31 Décembre.

Combien je voudrais, Messieurs, à défaut de lecture de ce compte-rendu, quêter dans une réunion publique une bourse de pension pour ce pauvre abandonné. Nul doute qu'une personne de l'assistance touchée par cette situation n'offrirait d'être sa marraine de paix et de travail.

L'un de nos prisonniers est venu nous visiter, nous remerciant de l'avoir recueilli dans son bas âge et confié à l'institution du très regretté abbé Poulard, à l'orphelinat de Saint-Georges-de-Reintembault. Il nous a dit tout le bien possible de cette institution, combien son directeur l'avait soutenu pendant sa captivité. Il nous a demandé un emploi ; nous lui avons donné indications et conseils nécessaires. En nous quittant, il nous fit une réflexion poignante et suggestive : je voudrais bien pouvoir retrouver mon père qui m'a ainsi abandonné dans mon jeune âge.

Pauvre sans famille ! Hélas, Messieurs, ce qu'Aristote a dit avec tant de justesse de l'habitude : que c'est une seconde nature, nous ne pouvons donc le dire du patronage par rapport à la famille. Malgré nos bonnes volontés, nous ne pouvons donc remplacer la famille d'une façon adéquate, vous le voyez bien, d'après l'histoire de ce garçon revenu de la guerre, cherchant son père qu'il a si peu connu, malgré le bon souvenir qu'il garde de ceux qui voulaient en tenir lieu.

Rien, en effet, ne peut suppléer les père et mère dans l'œuvre de l'éducation, ni les deuxièmes maris, ni les deuxièmes femmes, ni les bureaucrates, professionnels de l'Assistance publique, ni les membres d'un comité de patronage. Seul un amour intense, absolument désintéressé, mais en même temps fécondé par les loisirs et les ressources, pourrait arriver à suppléer les parents de la nature. Mais quel rêve qui ne s'est réalisé que chez les Saints, comme on le voit, par exemple, dans le livre de « la Charité privée à

Paris », de Maxime du Camp. Avouons que nous en sommes loin.

Une jeune fille anciennement patronnée est venue nous demander conseil dans un désaccord avec son employeur.

Enfin, la mission que votre serviteur avait acceptée au lieu et place de notre si cher et regretté Président, Monsieur Gaultier de Vaucenay, de la garde de deux jeunes filles mineures qui lui avaient été confiées par justice, a pris fin par la majorité de Marie-Jeanne. Impossible de franchir cette barrière de la majorité au-delà de laquelle l'individu peut se charger seul de sa propre existence. Du moins, il faut reconnaître qu'elle eut le mérite avant de la franchir, de solliciter notre direction.

Comment achèverais-je cet exposé sans traiter à notre tour d'un sujet fort banal, mais bien impérieux ? Je veux parler de la vie chère.

Car s'il y a vie chère pour tout le monde, il y a vie chère pour notre œuvre, croyez-le bien.

Au lieu d'exiger de nous, comme autrefois, 300 francs par an et même 300 francs une fois donnés, ou encore 15 francs par mois, on nous demande à présent de 25 à 40 francs par mois, selon les circonstances, pour le placement des mineurs de 16 ans.

Vous pensez combien ces conditions sont lourdes pour notre budget, même impossibles à satisfaire. Notre action en est certainement parfois arrêtée, car elles nous ont obligés de refuser notre intervention.

Le législateur, qui a tant de motifs de défendre la natalité, ne devait pas manquer de pourvoir aux besoins de la protection de l'enfance. Les motifs sont jumeaux, car à quoi sert de défendre la natalité si l'on ne défend pas l'enfance ? C'est ce qu'il a fait notamment par une loi récente du 19 Mars dernier habilitant la femme âgée de plus de 45 ans et n'ayant ni enfant ni descendant, à disposer sans l'autorisation maritale, des biens acquis de son travail personnel et des économies en provenant en faveur des œuvres ayant pour objet le développement de la natalité et la protection de l'enfance. La femme dotale elle-même pourra employer ses biens dotaux de cette façon moyennant autorisation maritale ; à défaut de cette dernière, avec celle de justice (dans ce dernier cas la jouissance des biens donnés restant au mari).

Mais pour que les maris ne nous croient pas tentés de faire de la captation, je m'adresse à tous ceux ici qui m'entendent en leur disant : donnez plus largement que jamais à l'œuvre de la protection de l'enfance en danger moral pour lui permettre de lutter contre la vie chère.

## MEMBRES FONDATEURS <sup>(1)</sup>

---

- ✠ M<sup>me</sup> Aoustin.
- Mgr BOLO.
- ✠ M. le Chanoine COURTEILLE.
- M. DERME, notaire honoraire, *Vice-Président de la Société*, rue de Joinville, Laval.
- ✠ M. DUBOYS FRESNEY, Sénateur, Château-Gontier.
- ✠ M. GAULTIER DE VAUCENAY, Edmond, Président de la Société, 1902-1917.
- ✠ M. GILLES-MARIE.
- ✠ M<sup>me</sup> MOUTEAU.
- ✠ M. PANNEAU, ancien Magistrat, Président de la Société, 1901-1902.
- ✠ M<sup>me</sup> la baronne DE PLAZANET, Laval.
- ✠ M. VILFEU, Edouard, ancien Député.
- M<sup>me</sup> VILFEU, place Hardy, Laval.

## MEMBRES CORRESPONDANTS <sup>(2)</sup>

---

- M. BENAERTS, Professeur d'Histoire au lycée Condorcet, 6, rue de la Bienfaisance, Paris.
- M. BLANC, sous ingénieur des Ponts et Chaussées, rue de Bretagne, 63, Laval.
- M. CHALOT, chef de Division honoraire à la Préfecture de la Mayenne, à Paris.
- M. CHAMPION, Fabricant de chaussures, à Laval.
- M. CHAPPÉE, Industriel, Le Mans.
- M. CHUPIN, Industriel, Fougères.
- M. le COMMANDANT du Bureau de Recrutement, Laval.
- M. CONTE, Léonce, Président de la Société de patronage des libérés de Marseille, rue de Paradis, 131, Marseille.
- M. le DIRECTEUR de la Fonderie de Port-Brillet.
- M. l'abbé CROZ, à Saint Michel de Frigoëy, par Tarascon.

(1) Les Membres fondateurs sont ceux qui versent, une fois pour toutes, une somme de cent francs.

(2) Les Membres correspondants sont ceux qui emploient les patronnés de la Société, ou aident à les placer. Ils ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation et reçoivent les publications de la Société.

M<sup>me</sup> DAVID, ruelle Saint-Vénérand, Laval.  
M. le DIRECTEUR de la Maison d'Assistance par le travail,  
Domaine des Fourches, Laval.  
M. DUCHEMIN, père, Manufacturier, Avesnières.  
M. l'abbé GARÇON, directeur de l'Orphelinat de Béthléem,  
Nantes.  
M. le GARDIEN-CHEF de la Maison d'arrêt de Laval.  
M. LECOIFFIER (l'Abbé), 13, rue des Dames, Rennes.  
M. MAUCHAMP, Président de la Société de Patronage des  
libérés de Châlon-sur-Saône.  
M<sup>me</sup> la Supérieure de la MISÉRICORDE, à Laval.  
OFFICE CENTRAL DES ŒUVRES DE CHARITÉ, boulevard  
Saint-Germain, 175, Paris.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ,  
au Mans.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ  
(Dames Blanches), à Nantes.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ  
(Saint-Cyr), Rennes.  
M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT DE LA DÉVÈZE (Cantal).  
M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH, à Saumur.  
M<sup>me</sup> la Supérieure de l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH, à Saint-  
Broladre (Ille-et-Vilaine).  
M<sup>me</sup> la Directrice de l'ORPHELINAT, rue d'Avénières, Laval.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DU BON PASTEUR, à Bourges.  
M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DU BON PASTEUR, à Poitiers.  
M. l'abbé PAULARD, Directeur de l'Orphelinat Saint-Joseph, à  
Saint-Georges de Reintembault (Ille-et-Vilaine).  
M<sup>me</sup> la Supérieure du REFUGE DES PETITS-CHATELETS, à  
Alençon.  
M. RIVIÈRE, Albert, 52, rue d'Amsterdam, Paris.  
M. RIVIÈRE, Louis, 91, rue Jouffroy, Paris.  
M. ROLLET, avocat à la Cour d'appel, directeur du Patronage de  
l'enfance et de l'adolescence, 32, rue du Château, Bel-  
levue (Seine).  
M. ROUSSET (le chanoine), Directeur de l'Asile St-Léonard, à  
Couzon (Rhône).  
L'UNION DES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE DE FRANCE,  
14, place Dauphine, Paris.  
M. VOISIN, membre de l'Institut, président de la Société de  
Protection des Engagés volontaires, 11 bis, rue de Mi-  
lan, Paris.

## LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES TITULAIRES <sup>(1)</sup>

M. le Chanoine ACCARY, place de Hercé, Laval.  
M<sup>me</sup> ALLOUEL, rue de Paris, 10, Laval.  
M. AMAUDRUT, proviseur honoraire du Lycée, rue d'Anvers,  
Laval.  
AMBRIÈRES (commune d').  
ANONYMES :  
M<sup>me</sup> veuve B.  
M<sup>me</sup> D.  
M<sup>me</sup> E. G.  
M<sup>me</sup> L. G. (pour enfants).  
M<sup>me</sup> M., à Laval.  
M<sup>me</sup> P. chez M<sup>me</sup> Sinoir, rue du Britais, Laval.  
M. AOUTIN, expert, rue du Jeu-de-Paume, 23, Laval.  
M<sup>me</sup> AUBRY-CAIGNÉ, rue Crossardière, Laval.  
M. AUBRY, horloger, rue de la Paix, 21, Laval.  
M. AUDUREAU, rue de Bretagne, Laval.  
M<sup>me</sup> BARAIZE, rue Flatters, 16, Laval.  
M. BARBIER, place de Hercé, 33, Laval.  
M<sup>me</sup> BARBOT, rue des Orfèvres, 2, Laval.  
M. le Chanoine BARRIER, rue du Lycée, Laval.  
M. BAULAIN, rue de Tours, 92, Laval.  
M. BEAUDOUIN, Alfred, rue de Nantes, *Trésorier de la Société*,  
Laval.  
M<sup>me</sup> BEAUDOUIN, Jules, rue de Bel-Air, 35, Laval.  
M. BENARDEAU, président du Tribunal civil, Mayenne.  
M. BOISSEAU, à la Coquerie, Laubrières (Mayenne).  
M<sup>me</sup> BONNAFOND, 35, rue Tronchet, Paris (9<sup>e</sup>).  
M. BORDEAU, Emile, négociant, juge au Tribunal de com-  
merce, rue du Val-de-Mayenne, 53, Laval.  
M. BOUGRIER, Charles, négociant, rue d'Ernée, 14, Laval.  
M. BOUVIER-DREUX, rue de Bretagne, Laval.  
M. BREUX, huissier, rue Joinville, 16, Laval.  
M. BROCHARD, avocat, *Vice-Secrétaire de la Société*, rue de  
Beauvais, 102, Laval.  
M<sup>me</sup> BRUNET, rue de Paris, Laval.  
M. l'abbé BRODIN, curé de N.-D. des Cordeliers, Laval.

(1) Les Membres titulaires payent une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 2 francs. (Art. 4 des Statuts).

- M<sup>me</sup> de la BROISE, rue du Britais, 37, Laval.  
 M. l'abbé BROU, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.  
 M. BROU, Prosper, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.  
 M. BUCQUET, Anatole, avocat, *Président de la Société*, place de Hercé, 15, Laval.  
 M. le docteur BUCQUET, rue des Eperons, 7, Laval.  
 M<sup>me</sup> BUCQUET, rue des Eperons, 7, Laval.  
 M<sup>me</sup> BUSSON, place des Arts, 5, Laval.  
 M. CASTAING, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Crossardière, 37, Laval.  
 M. CHAILLAND, imprimeur-éditeur, rue des Béliers, 2, Laval.  
 M<sup>me</sup> CHANTEAU, rue du Lycée, 58, Laval.  
 CHANGÉ (commune de), près Laval.  
 M. de la CHAPELLE, rue de Paradis, 30, Laval.  
 M. CHAPLET, Abel, avocat, rue du Mans, 18, Laval.  
 M. CHAPLET, Frédéric, manufacturier, rue d'Anvers, 2, Laval.  
 M. CHAPPÉE, industriel, Port-Brillet (Mayenne).  
 M. CHARTIER, Louis, place du Gast, 11, Laval.  
 M<sup>me</sup> CHASSAING, rue de Tours, 87, Laval.  
 M<sup>me</sup> CHASSEBCEUF, rue de la Préfecture, 5, Laval.  
 M. CHAUVEAU, ancien notaire, rue du Lieutenant, 3, Laval.  
 M. CHENU, inspecteur de l'enseignement primaire, 32, rue Frédéric Degeorge, Arras.  
 M<sup>me</sup> veuve CHEVALLIER, rue du Pont-de-Mayenne, 102, Laval.  
 M<sup>me</sup> CORDIER, rue Haute-Chiffolière, 8, Laval.  
 M. COUPPEL, entrepreneur, rue Hoche, Laval.  
 M. CRIBIER, Joseph, couvreur, place Notre-Dame, Laval.  
 M<sup>me</sup> CROISSANT, rue de Bretagne, 55, Laval.  
 M. l'abbé CROULBOIS, ancien curé de Cossé-le-Vivien, 4, rue Garancièrre, à Paris (vi<sup>e</sup>).  
 M. de CROZÉ, château de la Villaudray, par Loiron (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> DALIBARD, rue de la Paix, 36, Laval.  
 M<sup>me</sup> DAVID, ruelle Saint-Vénérand, Laval.  
 M. DECAEN, entrepreneur des Pompes funèbres, quai Béatrix, 22, Laval.  
 M<sup>me</sup> DECREÉ, rue de l'Asile, Laval.  
 M<sup>me</sup> DELHOMMEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, 45, Laval.  
 M. DENIS, sénateur, président du Conseil général, Fontaine-Daniel (Mayenne).  
 M. DÉRIBÉRE-DESGARDES, ancien député de la Mayenne, rue Denfert-Rochereau, 40, Paris (5<sup>e</sup>).  
 M. DESPRÈS, rue de Bretagne, 53, Laval.  
 M. le Chanoine DESSAINE, curé de Jublains (Mayennè).  
 M. DOUARD, avoué, Mayenne.

- M<sup>me</sup> DUCHEMIN, Alfred, rue du Pont-d'Avénières, 16, Laval.  
 M. DUCHEMIN, Charles, chimiste-manufacturier, président du Tribunal de commerce, rue Hoche, 12, Laval.  
 M<sup>me</sup> veuve DURAND, rue de Bâclerie, 21, Laval.  
 M<sup>me</sup> DUVAL, ruelle des Cornetteries, Laval.  
 M. DUVAL, Juge au Tribunal Civil, Mayenne.  
 M<sup>me</sup> ECOCHARD, 33, avenue Jeanne-d'Arc, Angers.  
 M. d'ELVA, sénateur de la Mayenne, Changé, près Laval.  
 M. EVEN, rue de Bel-Air, 16, Laval.  
 M<sup>me</sup> FÉLIX, rue Solférino, 49, Laval.  
 M<sup>me</sup> FONTAINE, Edmond, rue du Palais, Laval.  
 M<sup>me</sup> FONTAINE, rue du Palais, Laval.  
 M. l'abbé FOUILLEUL, curé de Chantrigné (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> FOURNIER, ruelle des Pavillons, Laval.  
 M<sup>me</sup> FRATER, rue du Palais, Laval.  
 M<sup>me</sup> GACHOT, Cuillé (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> GAHÉRY, rue de Tours, Laval.  
 M. GAILLARD, professeur d'histoire au Lycée, Poitiers.  
 M. l'abbé GANDAIS, curé de Saint-Cénére (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> GASNIER, place Saint Vénérand, 12, Laval.  
 M. GERRE, chef de bureau à la Préfecture, rue du Vieux-Saint-Louis, Laval.  
 M<sup>me</sup> GESLOT, rue Souchu-Servinière, Laval.  
 M<sup>me</sup> GIBORY, propriétaire, quai Béatrix, Laval.  
 M<sup>me</sup> de GLATIGNÉ, rue Saint-Nicolas, Laval.  
 M<sup>me</sup> A. GODEAU, rue du Britais, Laval.  
 M<sup>me</sup> GODEAU, rue de Cheverus, Laval.  
 M. GODIVIER père, rue de l'Asile, 4, Laval.  
 M. GODIVIER fils, propriétaire, rue d'Avesnières, Laval.  
 M. de la GOUPILLIÈRE, château de la Barbotière, Ahuillé, par Laval (Mayenne).  
 M. GOUVRIION-PILON, ancien juge au Tribunal de commerce, rue Félix Faure, Laval.  
 M. GRIMOD, avocat, rue de Bel-Air, 20, Laval.  
 M<sup>me</sup> B. GRIVEAU-CHEVRIE, rue Souchu-Servinière, 12, Laval.  
 M<sup>me</sup> de GUERNON, 19, rue Meschaguin, Quimper.  
 M. GUERRIER, rue de Bel Air, Laval.  
 M. GUINEBRETIERE, entrepreneur de charpentes, rue Solférino, 65, Laval.  
 M<sup>me</sup> HAVEL, à la Valette, Laval.  
 M<sup>me</sup> HÉBERT-PENLOUP, rue Creuse, 14, Laval.  
 C<sup>ie</sup> d'HÉLIAND, rue Marmoreau, 27, Laval.  
 M. HÉRON, rue Haute-des-Tuyaux, 5, Laval.  
 M. HOUSSAY, professeur au Lycée, rue André-de-Lohéac, Laval.

M. le chanoine HUIGNARD, curé de Saint-Vénérand, Laval.  
 M. JAMELIN, Alfred, plâtrier, rue de l'Asile, 26, Laval.  
*JAVRON* (commune de).  
 M. JÉGU, chapelier, rue de la Paix, 18, Laval.  
 M. l'abbé JEUSSIAUME, curé de S'-Aignan-sur-Roë (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> JEUSSIAUME, Saint-Aignan-sur-Roë.  
 M<sup>me</sup> JOLY, rue de Bretagne, Laval.  
 M<sup>me</sup> JULIEN, rue Saint André, 12, Laval.  
*JUVIGNÉ* (commune de)  
 M<sup>me</sup> LACOUILONCHE, boulevard de Tours, 25, Laval.  
 M. LASCROUX, propriétaire, rue de Nantes, 4, Laval.  
*LAVAL* (Ville de).  
 M<sup>me</sup> LÉBOUC, rue Joinville, 32, Laval.  
 M. LE BRETON, rue de Bootz, 9, Laval.  
 M<sup>me</sup> LEBRUN, au Val-de-Bootz, Laval.  
 M. LECORNEY, rue de Rennes, 26, Laval.  
 M. LEGRAS, caissier de la Banque de France, Caen.  
 M. LELIÈVRE, Émile, imprimeur éditeur, rue du Vieux-Saint-Louis, 21-23, Laval.  
 M LE MARIE André, rue Solférino, 28, Laval.  
 M<sup>me</sup> LENAIN, rue des Chevaux, Laval.  
 M<sup>me</sup> LEPANNETIER, rue de Nantes, 6, Laval.  
 M. LEROUX-SALLES, Céaucé (Orne).  
 M LEROY, coutelier, Carrefour-aux-Toiles, Laval.  
 M<sup>me</sup> LETESSIER, à Châteaubriant.  
 M. LE TOURNEURS du VAL, Camille, propriétaire, Louvigné, par Argentré (Mayenne).  
 M. LOUVARD, vice-président de la Chambre de Commerce, Château-Gontier.  
*LOUVIGNÉ* (Commune de).  
 M<sup>me</sup> de LUIGNÉ, rue des Tuyaux, 34, Laval  
 M<sup>me</sup> MANGIN, boulevard de Tours, 5, Laval.  
 M<sup>me</sup> MARCHAND, rue de l'Alma, Laval.  
 M<sup>me</sup> MARCOU-LEVROT, rue de la Paix, Laval.  
 M<sup>me</sup> MARIDAT, rue du Vieux-Saint-Louis, Laval.  
 M<sup>me</sup> MARIE rue d'Avénières, 41, Laval.  
 M<sup>me</sup> G. MARIE-ROUSSELIÈRE, place de Hercé, Laval  
 M<sup>me</sup> MASLIN-BIGOT, rue Renaise, Laval.  
 M<sup>me</sup> MENANT, Ahuillé, par Laval (Mayenne).  
 M. MESSEGER, avocat, 27, rue Mayet, Paris (6<sup>e</sup>).  
 M MICHEL, mercier, rue de la Paix, 8 bis, Laval.  
 M<sup>me</sup> MONCOQ, rue Crossardière, 33, Laval.  
 M<sup>me</sup> MONTAGNE, rue de Cheverus, Laval.  
 M<sup>me</sup> MOREAU, rue du Lieutenant, 8, Laval.

M. MORICE, Élie, instituteur, à Saint-Georges sur-Erve.  
 M. MOULIÈRE, Auguste, négociant, rue Renaise, Laval  
 M. MOULIN, gérant du Crédit Lyonnais, rue de Bâclerie, 21, Laval.  
 M<sup>me</sup> MULOT, boulevard de Tours, 23, Laval.  
 M. NORMANDIÈRE (le chanoine), archiprêtre d'Ernée.  
 M. NUPIED, Maurice, Cuillé (Mayenne)  
 M. ŒHLERT, correspondant de l'Institut, rue du Lycée, Laval.  
*PARNÉ* (commune de)  
 M<sup>me</sup> PASQUIER, rue de Bretagne, 37, Laval.  
 M<sup>me</sup> PAUTONNIER, rue de Bretagne, Laval.  
 M<sup>is</sup> de PEYRELONGUE, lieutenant-colonel, rue de Laage, à Saintes.  
 M<sup>me</sup> PICARD, rue des Fossés, 31, Laval.  
 M<sup>me</sup> PICOT, rue Crossardière, 27, Laval.  
 M. PIEDNOIR, Edouard, manufacturier, quai d'Avénières, 68, Laval.  
 M. POINTEAU, au Bignon de Laubrières (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> POIRIER, rue Flatters.  
 M<sup>me</sup> POMMERAIS, rue du Britais, 11, Laval.  
 M. POUPARD, pharmacien, rue Joinville, 11, Laval.  
 M<sup>me</sup> PRÉVOST, rue du Jeu-de-Paume, 2, Laval.  
 M. le M<sup>is</sup> de QUATREBARBES, maire d'Argenton.  
 M<sup>me</sup> de QUATREBARBES, rue des Curés, 3, Laval.  
*QUELAINES* (commune de).  
 M<sup>me</sup> RASSIN, Laubrières (Mayenne).  
 M<sup>me</sup> RÉGEREAU, Théophile, rue de Rennes, Laval,  
 M. RICHARD, propriétaire, place du Gast, 2, Laval.  
 M. RONNÉ, curé d'Oisséau (Mayenne).  
 M. ROUSSEAU père, rue Crossardière, 45, Laval.  
*SAINTE-SUZANNE* (commune de).  
 M. SCHLESSER, Eugène, professeur de mathématiques au Lycée Hoche, rue Alain Gervais, 16, Versailles.  
 M. SCHLESSER, Emile, externe des hôpitaux, rue Alain-Gervais, 16, Versailles.  
 M<sup>me</sup> SCHLESSER Louise, professeur au Lycée Molière, Paris.  
 M<sup>me</sup> SCHLESSER-DE-MONEDERO, à Duenas (Espagne).  
 M<sup>me</sup> SINOIR, Maxime, rue du Britais, Laval.  
 M. SINOIR, Emile, professeur au Lycée, *Secrétaire de la Société*, rue du Britais, Laval.  
 M. SINOIR, Joseph, Cuillé (Mayenne).  
 M. THÉZÉE, pharmacien, rue de la Paix, 51, Laval.

M THIBAUT-ROUSSEAU, négociant, rue de la Paix, 4, Laval  
M. TONNELIER, boulevard de Tours, 26, Laval.  
M. TOUCHARD, notaire honoraire, pl. de la Préfecture, Laval.  
M. TOUTAIN, maire de Saint-Berthevin, à Corbusson, Saint-Berthevin-lès-Laval (Mayenne).  
M. TOUTAIN, Raphaël, fils, rue des Fossés, Laval.  
M. TRIBOUILLARD (le chanoine), boulevard de Tours, 37, Laval.  
M. TROUILLARD, juge au tribunal civil, rue du Britais, 9 bis, Laval.  
M. TROUSSARD, maire de Ballée (Mayenne).  
M. TURQUET, ancien notaire, placé Saint-Vénérand, Laval.  
M<sup>me</sup>. de VAUBERNIER, place de Hercé, Laval.  
M. de VAUBERNIER, René, château de Gondin, Louverné, (Mayenne).  
M. le M<sup>is</sup> de VAUJUAS, conseiller général, maire du Bourgneut-la-Forêt (Mayenne).  
M. VEILLARD, rue de l'Hôtel-de-Ville, Laval.  
VILLIERS-CHARLEMAGNE (commune de).  
M<sup>me</sup> VUILLEMOT, rue du Lycée, 7, Laval.



## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Présidents d'honneur	
Présidents depuis la fondation	
Conseil d'administration . . . . .	2
Bureau . . . . .	2
Délégués d'arrondissements . . . . .	2
Assemblée générale annuelle . . . . .	3
Rapport du Trésorier . . . . .	3
Rapport de M. Brochard . . . . .	3
Liste des membres fondateurs . . . . .	9
Liste des membres correspondants . . . . .	9
Liste des membres titulaires . . . . .	11